



BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT

États financiers

Le 31 mars 2025

Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers	1
Rapport de l'auditeur indépendant à la Bibliothécaire parlementaire	2
État de la situation financière	5
État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque	6
État de la variation de la dette nette de la Bibliothèque	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers	9

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice clos le 31 mars 2025 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Bibliothèque du Parlement (la Bibliothèque). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des éléments en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Bibliothèque. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport annuel de la Bibliothèque* concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Bibliothèque sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction.

À la demande de la direction, ces états financiers ont été audités par KPMG, les vérificateurs indépendants de la Bibliothèque du Parlement.

Christine Ivory

Bibliothécaire parlementaire

Ottawa, Canada

Le 4 septembre 2025

Christian Paquin

Dirigeant principal des Finances par intérim



KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.
1800-150, rue Elgin
Ottawa (ON) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613 212 5764
Télécopieur 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au greffier de la Bibliothécaire parlementaire

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Bibliothèque du Parlement (la « Bibliothèque »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2025
- l'état des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque pour l'exercice clos à cette date
- l'état de la variation de la dette nette de la Bibliothèque pour l'exercice clos à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Bibliothèque au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Bibliothèque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Bibliothèque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Bibliothèque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Bibliothèque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 4

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Bibliothèque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Bibliothèque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Bibliothèque à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.N.L. / S.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 5 septembre 2025

État de la situation financière au 31 mars

(en dollars)

	2025	2024
Passifs		
Créiteurs et charges à payer (note 4)	4 293 097	5 651 953
Indemnités de vacances et congés compensatoires	3 374 129	3 321 542
Avantages sociaux futurs (note 5(b)) et note 5(c)	2 548 408	2 438 753
Total des passifs nets	10 215 634	11 412 248
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	4 207 511	5 296 651
Débiteurs et avances (note 6)	85 586	355 302
Total des actifs financiers nets	4 293 097	5 651 953
Dette nette de la Bibliothèque	5 922 537	5 760 295
Actifs non financiers		
Frais payés en avance	1 403 395	1 432 460
Stocks destinés à la revente	471 697	407 758
Immobilisations corporelles (note 7)	4 273 364	5 857 450
Total des actifs non financiers	6 148 456	7 697 668
Situation financière nette de la Bibliothèque	(225 919)	(1 937 373)

Obligations contractuelles ([note 10](#))

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Christine Ivory
Bibliothécaire parlementaire
Ottawa, Canada
Le 4 septembre 2025

Christian Paquin
Dirigeant principal des Finances par intérim

État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque

pour l'exercice clos le 31 mars

(en dollars)

	2025	2025	2024
	Résultats prévus		
Charges			
Services d'information aux parlementaires	60 165 589	56 904 814	56 163 466
Gouvernance et services administratifs	18 999 660	20 781 110	20 582 758
Total des charges	79 165 249	77 685 924	76 746 224
Produits			
Ventes de biens	1 000 000	861 464	724 556
Total des produits	1 000 000	861 464	724 556
Coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts	78 165 249	76 824 460	76 021 668
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		63 072 690	58 196 412
Augmentation (diminution) des montants à recevoir du Trésor		(1 089 140)	3 047 679
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8(a))		13 090 202	13 228 367
Autres transferts d'actifs et passifs de diverses divisions du gouvernement		39 254	(840)
Financement net du gouvernement et transferts		75 113 006	74 471 618
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		1 711 454	1 550 050
Situation financière nette de la Bibliothèque – début de l'exercice		(1 937 373)	(3 487 423)
Situation financière nette de la Bibliothèque – fin de l'exercice		(225 919)	(1 937 373)

Information sectorielle ([note 9](#))

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette de la Bibliothèque pour l'exercice clos le 31 mars

(en dollars)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	1 711 454	1 550 050
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	94 695	3 765
Perte net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements	(664)	–
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 678 117)	(1 583 921)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(1 584 086)	(1 580 156)
Variation due aux stocks destinés à la revente	63 939	37 690
Variation due aux charges payées d'avance	(29 065)	176 634
Total des variations	(1 549 212)	(1 365 832)
Diminution de la dette nette de la Bibliothèque	162 242	184 218
Dette nette de la Bibliothèque – début de l'exercice	5 760 295	5 576 077
Dette nette de la Bibliothèque – fin de l'exercice	5 922 537	5 760 295

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars

(en dollars)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	76 824 460	76 021 668
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 678 117)	(1 583 921)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(664)	–
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8(a))	(13 090 202)	(13 228 367)
Transfert d'actif venant d'autres divisions du gouvernement	(39 254)	840
Variations de l'état de la situation financière		
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	1 358 856	(2 466 692)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(52 587)	(282 894)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(109 655)	98 676
Diminution des débiteurs et avances	(269 716)	(580 987)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(29 065)	176 634
Augmentation des stocks destinés à la revente	63 939	37 690
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	<u>62 977 995</u>	<u>58 192 647</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	94 695	3 765
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	<u>94 695</u>	<u>3 765</u>
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u>63 072 690</u>	<u>58 196 412</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Les présents états financiers renferment l'information financière relative à toutes les opérations contrôlées par la Bibliothèque du Parlement (la Bibliothèque).

La Bibliothèque a été créée officiellement par la *Loi sur le Parlement du Canada*, mais ses efforts pour faire en sorte que le Parlement soit informé et accessible ont commencé avant la Confédération. La Bibliothèque fournit aux sénateurs, aux députés et aux comités parlementaires l'information indépendante et non partisane dont ils ont besoin pour examiner les questions de l'heure, étudier la législation et tenir le gouvernement responsable de ses actes. Elle préserve le riche patrimoine documentaire du Parlement tout en optimisant l'accès à ses importantes collections. Tous les ans, elle accueille également des centaines de milliers de visiteurs au Parlement. Elle offre des visites guidées ainsi que des programmes et des produits pédagogiques, qui aident le public à comprendre le rôle du Parlement dans notre système démocratique de même que le travail important accompli par les parlementaires.

Les activités de la Bibliothèque peuvent être sommairement décrites comme suit :

(a) Services d'information aux parlementaires

Offrir aux parlementaires des services d'information, de documentation, de recherche et d'analyse pour les aider à remplir leurs rôles de législateur et de représentant et les soutenir dans leurs efforts visant à rendre le Parlement et l'information à son propos accessibles au public.

(b) Services internes

Les activités et les ressources qui permettent aux gestionnaires et aux employés de livrer les activités et programmes pour le Parlement et au sujet de celui-ci.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars

2. Sommaire des principales méthodes comptables

[\[RETOUR\]](#)

Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes du secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des méthodes comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

La Bibliothèque est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Bibliothèque ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque et dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La [note 3](#) présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque et dans l'information sectorielle ([note 9](#)), sont basés sur les montants inclus dans le budget principal des charges de la Bibliothèque et ont été rajustés pour refléter les montants des dépenses en amortissement des immobilisations corporelles, installations, congé de maladie ainsi que soin de santé et soin dentaire. Ces montants ne sont pas inclus dans le budget principal de la Bibliothèque. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque ni dans l'État de la variation de la dette nette de la Bibliothèque puisque les montants n'ont pas été inclus dans le budget principal.

(b) Encaisse nette fournie par le Trésor

La Bibliothèque fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Bibliothèque est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Bibliothèque sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Bibliothèque et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Bibliothèque a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Produits

Les produits sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- i. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ii. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les installations et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Bibliothèque au Régime de retraite de la fonction publique sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Bibliothèque découlant du régime. La responsabilité de la Bibliothèque relative au Régime de retraite de la fonction publique se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du Régime de retraite de la fonction publique.
- ii. Indemnités de départ : les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé en utilisant des informations provenant du passif réel restant pour les indemnités de départ de la Bibliothèque dans son ensemble.
- iii. Congés de maladie : les employés peuvent accumuler des congés de maladie jusqu'à la fin de leur période de service. Les congés de maladie inutilisés ne sont pas monnayables au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi et ne peuvent pas être utilisés à titre de vacances. Ce sont des avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les soldes de congé de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les résultats nets de la période dans laquelle ils ont lieu.

(g) Débiteurs et avances

Les débiteurs et avances sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'épuisement successif.

(i) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

(j) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Bibliothèque n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel et outillage	5 ans
Autre matériel	3 à 15 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	selon la durée du bail

(k) Collections

Les collections de livres et de matériel de référence de la Bibliothèque sont imputées aux charges dans l'année d'acquisition. Durant l'exercice, la Bibliothèque a encouru 933 208,99 \$ en charges pour les collections (1 046 440,85 \$ en 2023-2024).

(l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités de départ, l'obligation au titre des congés de maladie des employés et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

(m) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser l'instrument à sa juste valeur. La direction a décidé de ne comptabiliser aucun instrument à sa juste valeur.

Les présents états financiers ne renferment pas d'état des gains et pertes de réévaluation, car la Bibliothèque n'a pas d'instruments financiers nécessitant une réévaluation.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

[\[RETOUR\]](#)

La Bibliothèque reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque et dans l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de la Bibliothèque pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

- (a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

(en dollars)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	76 824 460	76 021 668
Ajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 678 117)	(1 583 921)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(664)	–
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(13 090 202)	(13 228 367)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(52 587)	(282 894)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(109 655)	98 676
Produit non disponible pour charges	166	7 267
Remboursement de charges des exercices antérieurs	26 077	11 072
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(14 904 982)	(14 978 167)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	94 695	3 765
Augmentation des débiteurs et avances	30 387	14 724
Augmentation (diminution) des frais payés en avance	(29 065)	176 634
Augmentation des stocks destinés à la revente	63 939	37 690
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	159 956	232 813
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	62 079 434	61 276 314

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

[\[RETOUR\]](#)

(en dollars)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Autorisations fournies :		
Crédit 1 – Charges de fonctionnement	56 408 462	56 762 357
Montants législatifs	6 636 800	6 454 243
Moins :		
Périmés : fonctionnement	(965 828)	(1 940 286)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u>62 079 434</u>	<u>61 276 314</u>

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars

4. Crédoiteurs et charges à payer

[\[RETOUR\]](#)

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de la Bibliothèque :

(en dollars)

	2025	2024
Créditeurs – autres ministères et organismes	779 839	244 239
Créditeurs – parties externes	525 426	405 792
Total des crédoiteurs	1 305 265	650 031
Charges à payer	2 987 832	5 001 922
Total des crédoiteurs et des charges à payer	4 293 097	5 651 953

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de la Bibliothèque participent au Régime de retraite de la fonction publique (le régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la Bibliothèque versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au *Plan d'action économique du Canada de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2024-2025, les charges s'élèvent à 4 256 844 \$ (à 3 821 557 \$ en 2023-2024). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois (1,02 fois pour 2023-2024) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2023-2024) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Bibliothèque relative au régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

[\[RETOUR\]](#)

La Bibliothèque verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ se présentent comme suit :

(en dollars)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Obligation au titre des prestations constituées – début de l'exercice	282 753	413 229
Charges pour l'exercice	75 395	57 854
Prestations versées pendant l'exercice	(146 540)	(188 330)
Obligation au titre des prestations constituées – fin de l'exercice	211 608	282 753

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec tous les groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs (suite)

(c) Congés de maladie

[\[RETOUR\]](#)

La Bibliothèque offre à ses employés admissibles des avantages au titre des congés de maladie, qui consistent en un jour et un quart (1,25 / 8,75 heures) de congé de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés que pour les journées d'absence selon le taux de salaire normal des employés lorsqu'ils ne peuvent s'acquitter de leurs tâches en raison d'une maladie ou d'une blessure. Les employés peuvent accumuler les congés de maladie non utilisés pendant la période de service. Toutefois, les congés de maladie non utilisés au moment de la cessation d'emploi ne sont pas payables à l'employé. Les renseignements relatifs aux avantages au titre des congés de maladie au 31 mars se présentent comme suit :

(en dollars)

	2025	2024
Obligation au titre des congés de maladie des employés – début de l'exercice	2 156 000	2 124 200
Coût des services rendus au cours de l'exercice	307 500	309 500
Frais d'intérêts	78 900	69 100
Perte (gain) actuariel(le)	79 600	(84 300)
Charges pour l'exercice	2 622 000	2 418 500
Prestations versées pendant l'exercice	(285 200)	(262 500)
Obligation au titre des congés de maladie des employés – fin de l'exercice	2 336 800	2 156 000

La version la plus récente de l'évaluation actuarielle de la Bibliothèque du Parlement a été complétée le 31 mars 2023. L'évaluation a été réalisée selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La prochaine évaluation sera complétée, au plus tard, le 31 mars 2026. Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer les obligations au titre des congés de maladie des employés sont les suivantes :

	2025	2024
Taux d'actualisation	3,40 %	3,00 %
Taux de croissance économique des salaires par année	2,40 %	2,40 %
Durée moyenne résiduelle d'activité des employés actifs	14,6 ans	14,6 ans

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars

6. Débiteurs et avances

[\[RETOUR\]](#)

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de la Bibliothèque :

(en dollars)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Débiteurs – autres ministères et organismes	62 796	307 700
Débiteurs – parties externes	22 790	47 602
Avances aux employés	–	–
Débiteurs et avances nets	<u>85 586</u>	<u>355 302</u>

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars

7. Immobilisations corporelles

[\[RETOUR\]](#)

(en dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût				
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de fermeture
Matériel et outillage	6 866 692	6 378	–	–	6 873 070
Autre matériel	2 591 282	4 510	–	150 667	2 445 125
Matériel informatique	2 029 607	83 807	–	384 426	1 728 988
Logiciels	2 137 803	–	–	–	2 137 803
Améliorations locatives	135 558	–	–	–	135 558
Actifs en développement	–	–	–	–	–
Total	13 760 942	94 695	–	535 093	13 320 544

(en dollars)

Catégorie d'immobilisations	Amortissement cumulé			
	Solde d'ouverture	Amortissements	Aliénations et radiations	Solde de fermeture
Matériel et outillage	1 664 910	1 277 367	–	2 942 277
Autre matériel	2 358 684	119 511	150 003	2 328 192
Matériel informatique	1 834 701	168 125	384 426	1 618 400
Logiciels	1 909 639	113 114	–	2 022 753
Améliorations locatives	135 558	–	–	135 558
Actifs en développement	–	–	–	–
Total	7 903 492	1 678 117	534 429	9 047 180

(en dollars)

Catégorie d'immobilisations	Valeur comptable nette	
	2025	2024
Matériel et outillage	3 930 793	5 201 782
Autre matériel	116 933	232 598
Matériel informatique	110 588	194 906
Logiciels	115 050	228 164
Améliorations locatives	–	–
Actifs en développement	–	–
Total	4 273 364	5 857 450

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Bibliothèque est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Bibliothèque conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, la Bibliothèque a conclu une entente avec la Chambre des communes concernant la prestation de services relatifs aux technologies de l'information. En outre, au cours de l'exercice, la Bibliothèque a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

[\[RETOUR\]](#)

Au cours de l'exercice, la Bibliothèque a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux installations ainsi qu'aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque :

(en dollars)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Installations	8 996 482	8 926 899
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	4 093 720	4 301 468
Total	<u>13 090 202</u>	<u>13 228 367</u>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie, d'émission des chèques et de traduction, offerts aux ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services reliés à l'entretien, aux pièces d'identité, aux transports et aux courriers offerts par le Sénat et par la Chambre des communes, ne sont pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque.

(b) Autres transactions entre apparentés

(en dollars)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Débiteurs – autres ministères et organismes	62 796	307 700
Créditeurs – autres ministères et organismes	779 839	244 239
Charges – autres ministères et organismes	7 753 722	7 365 305
Ventes de la boutique – autres ministères et organismes	24 383	4 806

Les charges et revenus inscrits à la [note 8\(b\)](#) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont dans la [note 8\(a\)](#).

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars

9. Information sectorielle

[\[RETOUR\]](#)

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités de programme de la Bibliothèque. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes méthodes comptables décrites à la [note 2](#). Le tableau qui suit présente les charges engagées et les produits générés par les principales activités de programme, par principaux articles de charges et types de produits. Voici les résultats de chaque secteur pour la période :

(en dollars)

	2025			2024	
	Résultats prévus	Gouvernance et services administratifs	Services d'information aux parlementaires	Total	Total
Charges					
Salaires et avantages sociaux des employés	57 503 519	13 200 547	44 824 725	58 025 272	58 234 000
Installations	8 996 482	2 159 156	6 837 326	8 996 482	8 926 899
Services professionnels et spécialisés	3 205 159	566 931	531 961	1 098 892	1 165 391
Fournitures, équipements et approvisionnements	4 276 531	613 922	3 401 641	4 015 563	3 260 982
Locations	751 557	344 084	234 894	578 978	580 931
Communications, voyages et réinstallations	572 667	115 563	323 138	438 701	320 657
Amortissement d'immobilisations corporelles	1 583 921	1 678 117	–	1 678 117	1 583 921
Information	1 835 564	2 017 802	273 694	2 291 496	2 201 234
Coût des marchandises vendues	423 349	–	475 475	475 475	423 349
Réparations et entretien	16 500	84 988	1 960	86 948	48 860
Total des charges	79 165 249	20 781 110	56 904 814	77 685 924	76 746 224
Produits					
Ventes de biens	(1 000 000)	–	861 464	861 464	724 556
Total des produits	(1 000 000)	–	861 464	861 464	724 556
Coût net des activités poursuivies	78 165 249	20 781 110	56 043 350	76 824 460	76 021 668

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars

10. Obligations contractuelles

[\[RETOUR\]](#)

La Bibliothèque a conclu des obligations contractuelles qui comportent les engagements suivants :

(en dollars)

2026	1 171 268
2027	368 446
2028	225 581
Total	1 765 295

11. Risques financiers

La Bibliothèque s'expose aux risques financiers suivants du fait de ses instruments financiers :

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Bibliothèque à subir une perte financière. La Bibliothèque s'expose à un risque de crédit relativement à ses débiteurs et avances communiqués à la note 6, qui pour l'essentiel sont des sommes à recevoir de ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral ainsi que de parties externes. La direction estime que ces sommes ne présentent pas de risque de crédit important.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Bibliothèque éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Bibliothèque obtient des autorisations parlementaires tous les ans, lesquelles sont énoncées à la [note 3\(b\)](#). Elle gère le risque de liquidité en s'assurant que les dépenses annuelles totales respectent ces autorisations, comme il est indiqué à la [note 3\(b\)](#).

(c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Bibliothèque n'est pas exposée à un risque de marché important découlant de ses instruments financiers, car elle ne détient ni placements, ni titres d'emprunt, ni devises.

Les risques financiers de la Bibliothèque et le processus de gestion de ces risques n'ont pas beaucoup changé par rapport à l'exercice précédent.